

Grille de rémunération des agents contractuels BIATSS

Contexte :

- Dernière refonte en 2018
- Contexte inflationniste : + 5,9% en 2023
- Contexte de forte concurrence depuis 2 ans
- Besoin de renforcer l'attractivité de l'école auprès des candidat-e-s

Etat des lieux :

- Des revalorisations successives qui ont entraîné un effet de tassement de la grille
- Une grille de rémunération comportant soit un nombre de niveaux restreints (ASI), soit des écarts trop importants entre niveaux de rémunération
- Des difficultés de recrutement dans un contexte de tension du marché de l'emploi et de forte concurrence.

Méthodologie de travail

- Constitution d'un groupe de travail de 12 personnes composés de représentants des métiers, de représentants des personnels et d'experts RH.
- 3 rendez-vous entre le mois d'octobre et le mois de décembre 2023
- Trois axes de travail :
 - Refonte de la grille de rémunération indiciaire
 - Réévaluation de la grille indemnitaire et la mise en place d'une mesure de reclassement
 - Refonte du cadre de recrutement et d'évaluation professionnelle

Propositions

- Une grille rénovée : insertion de nouveaux paliers, clarification des critères
- Un indemnitaire revalorisé
- Des modalités de reclassement fixées
- Une charte en cours de construction